

1) RÉGIME EXCEPTIONNEL DE SORTIES

En cas de modification et/ou suppression de cours annoncée(s) le jour même.

SUITE À L'ANNONCE D'UNE ABSENCE DE PROFESSEUR
PAR LE BIAIS DE LA VIE SCOLAIRE ET/OU D'ÉCOLE DIRECTE UNIQUEMENT :

Je soussigné(e).....

Parent de l'élève : classe de

*Merci de **cocher** les mentions retenues et de **barrer** les mentions refusées :

SORTIE : dès la fin du dernier cours maintenu de la matinée (pour les externes), et/ou de l'après-midi :	<input type="checkbox"/> OUI j'autorise mon enfant à sortir sous réserve de l'accord de la vie scolaire avant de pouvoir quitter l'établissement	<input type="checkbox"/> NON je n'autorise pas. Permanence obligatoire.
SORTIE : en cas d'absence du Professeur d'Education Physique. (si le cours a lieu le matin , cela ne concerne que les externes dont c'est le dernier cours) :	<input type="checkbox"/> OUI j'autorise mon enfant à sortir sous réserve de l'accord de la vie scolaire avant de pouvoir quitter l'établissement	<input type="checkbox"/> NON je n'autorise pas. Mon enfant restera 3 heures en permanence.

2) RÉGIME EXCEPTIONNEL DES ENTRÉES

ENTRÉE : Je m'engage à signer le carnet de mon enfant, afin de lui permettre le cas échéant, d'entrer plus tard dans l'établissement et ne pas aller en permanence.

NB : ENTRÉES / SORTIES : dans le cadre d'une modification prévue à l'avance, **VOTRE SIGNATURE RESTE OBLIGATOIRE À CÔTÉ DE CHAQUE DEMANDE PRÉSENTÉE PAR VOTRE ENFANT.**

Date et signature(s) des parents :

CE DOCUMENT SERA RAMASSÉ EN CLASSE, PAR LES ÉDUCATEURS DE LA VIE SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT, LE LUNDI 8 OU MARDI 9 SEPTEMBRE.